Conditions de fonctionnement pour les produits IP de René Koch S.A. (CGV)



René Koch S.A., Seestrasse 241, 8804 Au

Afin d'assurer le fonctionnement des équipements de communication IP de René Koch S.A., les données suivantes doivent être respectées. Selon nos expériences, la bande passante suivante doit être disponible pour chaque appel

Type de données	Codec	Résolution	Nb d'images / seconde	Bande passante
Son	G.711	N/A	N/A	90 kbps
Video	H.264	VGA	5 fps	480 kbps
			10 fps	960 kbps
			15 fps	1.4 Mbps
	MJPEG		5 fps	1.2 Mbps
			10 fps	2.4 Mbps
			15 fps	3.6 Mbps

1. Responsabilité

Il est de la responsabilité du client de René Koch S.A. de mettre une bande passante suffisante à disposition. René Koch S.A. recommande l'utilisation de certaines technologies à la bande passante pour assurer la communication de porte. Ceci est, entre autres, propres aux réseaux ou VLAN. En outre, une petite partie de la capacité totale de transmission disponible devrait être exploitée. Cela dépend entre autre du réseau.

2. Transmission

Le câblage du réseau doit être conforme à la norme EN50173. Tous les éléments actifs doivent être conformes à la norme IEEE 802.3. Si la communication sans fil est souhaitée, les appareils doivent se conformer aux normes IEEE 802.11 et doivent être compatibles des uns les autres. Pour des raisons liées aux interférences, limitation de bande passante et problèmes de sécurité, il peut en résulter une perte de connectivité inattendue par WIFI. René Koch S.A. ne recommande pas l'utilisation du WIFI pour des applications critiques.

3. Mobile

En cas d'utilisation par connexion sur mobile, les mêmes restrictions que pour l'utilisation du WIFI s'appliquent. En outre, de grandes variations temporelles et spaciales de la disponibilité de la bande passante doivent être prises en considération. De plus, le trafic de données sur les réseaux mobiles peuvent entraîner des coûts supplémentaires. Ce service peut être garanti par un contrat avec un fournisseur (provider) et ne fait pas partie des prestations de René Koch S.A.

4. Routing

Le routage dans le réseau IP doit permettre une communication bidirectionnelle entre les dispositifs. Les connections SIP audio/vidéo ne doivent pas être bloquées par un pare-feu. Cela inclus entre autres les ports 80, 5060 (SIP), 5061 (SIP/TLS), 12000 (JPEG/MJPEG Stream auf IP-Gateway). Les ports utilisés pour le Payload-Streams se distinguent des ports standards habituellement fixés par le protocole SIP. Par exemple, RTP et RTCP utilisent des ports UDP entre 1024 et 65535. Les pare-feu doivent pouvoir s'adapter aux besoins des protocoles spécifiques. Le protocole de transport utilisé est TCP ou UDP

Si des fonctions de serveur (par exemple serveur SIP serveur, clients SIP) sur l'appareil René Koch S.A. sont utilisés, une adresse IP statique doit être attribuée par l'administrateur de réseau.

Affichage

Si le service NAT est utilisé, l'administrateur réseau assure que les clients ont accès à toutes les fonctionnalités sur le serveur requis . Si l'interface WAN du routeur dispose d'une adresse IP dynamique et la fonctionnalité de serveur sur Internet doit être accessible, une adresse IP statique ou un service de DNS dynamique doit être utilisé. Des frais supplémentaires peuvent être facturés. S'il vous plaît, notez que certains protocoles des passerelles exigent la fonction « Application Layer » dans le routeur NAT pour fonctionner correctement.

6. Responsabilité

René Koch S.A. décline toute responsabilité pour les problèmes de réseau liés à la sécurité causés par les intrusions malveillantes de tiers.

7. DTMF

Les appareils SIP doivent générer le DTMF selon INFO SIP ou selon le RFC2833 (RFC4733).

8. Compatibilité

Les codecs audio/vidéo des installations de l'utilisateur final doivent être compatibles. Contrôlez s.v.p. les spécifications techniques des produits. Les produits IP de René Koch S.A. sont développés pour la compatibilité à d'autres appareils SIP. Toutefois, elle n'est pas garantie pour tous les appareils disponibles sur le marché.

Sous réserve de modifications techniques. CGV 20.8.2015